



Les petits-déjeuners du CJDES

*Claude Meunier,
Directeur général de l'Association des Paralysés de France
(APF)*

14 mai 2008

Le CJDES lançait ce 14 mai un cycle de rencontres avec des dirigeants d'organisations de l'économie sociale et accueillait pour sa première édition Claude Meunier, Directeur général de l'Association des Paralysés de France (APF). Créée en 1933 par quatre personnes, l'Association des Paralysés de France compte aujourd'hui plus de 11 000 salariés et constitue un acteur majeur du secteur associatif. Mouvement national, l'APF a la double qualité, d'une part, de revendiquer la garantie d'un réel accès aux droits fondamentaux à toutes les personnes en situation de handicap et, d'autre part, de gérer des services et établissements médico-éducatifs. Elle s'appuie sur une charte et un projet associatif communs.

Une culture maison très forte

L'APF a une forte culture d'entreprise. Claude Meunier en témoigne puisqu'il a passé toute sa carrière au sein de l'association. Il y était arrivé comme éducateur spécialisé. Les salariés de l'APF sont essentiellement des spécialistes du handicap (auxiliaires de vie, éducateurs, kinésithérapeutes, psychomotriciens...) aux côtés des 400 directeurs des différentes structures. La question du recrutement et du renouvellement se pose d'autant que la nécessité d'une revalorisation des salaires et de départs en retraite massifs vont converger. Enfin, l'APF compte près de 4000 bénévoles réguliers qui agissent directement auprès des personnes dans leur vie quotidienne, qui participent aux différentes actions, qui accompagnent les vacanciers lors des séjours « APF Evasion » ou qui mettent leurs compétences au service de l'association. Son Conseil d'administration est composé de 21 administrateurs, 19 en situation de handicap moteur ou parents d'enfants handicapés et 2 « valides ». Un CA « juge et partie » qui pense que cette implication et cette double qualité est une chance.

L'APF résiste au modèle libéral

Peut-on se contenter d'indicateurs imposés par le modèle capitaliste ? Face à la menace d'industrialisation du secteur du handicap, l'APF s'est dotée d'indicateurs de performance, indicateurs parfois spécifiques à l'économie sociale : une politique favorable aux personnes handicapées ; une démarche qualité qui vise le respect de la réglementation mais aussi la satisfaction maximale de l'utilisateur du point de vue de la qualité perçue ; l'efficacité des prestations au regard de l'optimisation des coûts. De plus, l'APF veille, grâce à son réseau (96 délégations départementales), à maintenir des liens de proximité.



Afin de mettre en place une démarche 100% qualité, l'APF s'est associée à un collectif inter-associatif qui non seulement met en commun ses procédures mais forme des auditeurs en transversalité.

L'APF en chiffres

500 000 donateurs pour 25 millions d'€ collectés

96 délégations départementales

155 structures au service des personnes adultes

56 structures de travail adapté

31 structures Handas (handicap moteur et mental)...

11 000 salariés

www.apf.asso.fr



CJDES